



Institut de L'Engagement

Taxe d'apprentissage 2026

Un soutien déterminant pour la réussite des jeunes !

Vous avez la liberté d'orienter une partie de votre taxe d'apprentissage vers l'organisme agréé de votre choix.

Les jeunes de l'Institut sont les talents de demain !

Pourquoi soutenir l'Institut de l'engagement ?

1. Investir dans des talents engagés

Les jeunes accompagnés par l'Institut ont développé, grâce à leur engagement, des compétences clés pour le monde du travail : autonomie, esprit d'initiative, capacité à coopérer, sens des responsabilités.

2. Transformer l'engagement en réussite concrète

150 établissements d'enseignement supérieur recrutent des lauréats de l'Institut.

3. Agir concrètement pour l'égalité des chances

1575 jeunes ont été accompagnés en 2025, quels que soient leur parcours et leur niveau d'études, pour faire de leur engagement citoyen un tremplin pour leur avenir.

POUR 2026

Trois programmes au service de
l'orientation et de la réussite des jeunes :

Programme "Lauréats"

Un suivi personnalisé
par un chargé
d'accompagnement

Une programmation diversifiée

Universités et Campus de
l'Engagement, ateliers,
conférences, débats

**L'accès à 150
établissements
d'enseignement supérieur**
du CAP aux Grandes Écoles

Nouveau Programme S'engager pour rebondir

Un suivi individualisé
par un chargé
d'accompagnement

Un engagement citoyen
pour se remobiliser et enrichir
son parcours

Des ateliers
pour découvrir des secteurs
d'activité, des métiers
d'avenir et les voies
académiques qui y mènent

Programme Mentorat

Un accompagnement
par un mentor bénévole
pour conseiller, donner des
clés et ouvrir des portes

**Des ressources
pédagogiques**
pour s'outiller sur des
thématiques variées

Des ateliers collectifs
pour progresser sur ses
soft et hard skills

Comment orienter votre taxe d'apprentissage ?

L'Institut de l'Engagement est reconnu comme organisme agissant au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers.

87%

dédiés au
financement de
l'apprentissage

Soit 0,59% de la masse
salariale 2025
Prélevée chaque mois
(DSN)



13%*

réservés aux organismes
contribuant aux formations
professionnelles et
technologiques

Soit 0,09% de la masse
salariale 2025
A régler auprès de
l'URSAFF

*Dont 30% iront aux organismes spécialisés
dans la promotion des métiers

Procédure

26 mai - 21 août

1^{re} période d'affectation de votre solde
à l'Institut de l'Engagement
via la plateforme SOLTéA

3 septembre - 21 octobre

2^{de} période d'affectation de votre solde
à l'Institut de l'Engagement
via la plateforme SOLTéA

Pour nous trouver rapidement sur SOLTéA, saisissez notre numéro
de SIRET dans la barre de recherche : **795 349 950 0092**

Astuces SOLTéA

- 1 - Vous pouvez nous donner de la visibilité sur le montant que vous nous aurez affecté, ce qui nous permettra de suivre les versements.
- 2 - Vous pouvez associer à votre SIRET la personne référente pour la taxe d'apprentissage, nous permettant de solliciter le bon interlocuteur.

Pour toute question, vous pouvez contacter partenariats@engagement.fr